

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce deuxième jour de décembre deux mille treize (02-12-2013) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Décembre 2013

7. Avis de motion et présentation du projet de règlement pour réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

8. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 374-2008 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

9. Dépôt des rapports des candidats portant sur la divulgation de certaines contributions électorales

10. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

11. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-2011 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus

12. Nomination - Responsabilités des élus

13. Adoption du calendrier des séances du conseil - 2014

14. Nouvelles normes concernant les transferts - Montant à pourvoir dans le futur (MPDF)

15. Radiation de soldes irrécouvrables

16. Versement des subventions – Installations septiques conformes 2013

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

17. Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
 18. Versement des subventions – Acquisition de barils de récupération d'eau de pluie
 19. OMH de Saint-Étienne-des-Grès - Approbation de budget supplémentaire 2013
 20. OMH de Saint-Étienne-des-Grès - Approbation des prévisions budgétaires 2014
 21. Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont
 22. Le Stéphanois inc. – Renouvellement de contrat pour 2014
 23. Octroi de contrat – Entretien du sentier pédestre hivernal
 24. Octroi de contrat – Fourniture d'un groupe électrogène
 25. Infoteck - Banque de temps pour soutien technique
 26. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard des lots numéro 3 403 653, 2 732 083, 2 781 246, 2 781 247 et 2 781 248 du cadastre du Québec, situés dans les zones AF-11 et EA-01
 27. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard du lot numéro 2 547 173, situé dans la zone AF-16
 28. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme
 29. Combeq – Renouvellement de l'adhésion 2014
 30. Autorisations de droits de passage – Sentier pédestre
 31. Association québécoise du loisir municipal – Renouvellement de l'adhésion 2014
 32. Embauche de moniteurs – Kino-Québec – Plaisirs d'hiver
 33. Affaires diverses
- Période de questions
34. Clôture de la séance

2013-12-465

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il informe que la piste de ski de fond sera réouverte au Parc nature La Gabelle et qu'un sentier pédestre hivernal sera aménagé à partir du stationnement du terrain de soccer.

Il souligne qu'en cette période de préparation du budget pour l'année 2014, le conseil municipal fera tout en son possible pour limiter la hausse des taxes à l'IPC, et ce, malgré les augmentations de la Sûreté du Québec, de la MRC de Maskinongé, des salaires, etc.

En terminant, il souhaite de Joyeuses Fêtes à toutes les personnes présentes et à leurs concitoyens.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des séances ordinaire du 11 novembre 2013 et extraordinaire du 18 novembre 2013 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

2013-12-466 EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que les procès-verbaux des séances ordinaire du 11 novembre 2013 et extraordinaire du 18 novembre 2013 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2013-12-02 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2013-12-467 EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2013-12-02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2013-12-468 Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période du *1^{er} au 30 novembre 2013* totalisant 179 837,63 \$.
- les comptes à payer *au 30 novembre 2013* au montant de 109 921,83 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Groupe Qualitas inc.- Honoraires professionnels – Surveillance chantier et étude géotechnique – Réfection rue Saint-Joseph

2013-12-469 Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la recommandation de la firme BPR, le paiement à Groupe Qualitas inc. des factures numéro 1310110 et 1310154, accompagnés de la note de crédit numéro 1310154 CR aux montants respectifs de 708,14 \$, 635,53 \$ et (273,36 \$), taxes incluses, pour un total de 1 070,31 \$ représentant les honoraires professionnels pour la surveillance de chantier et l'étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Joseph, pour la période se terminant le 23 octobre 2013. (rés. 2013-01-046)

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

Il est de plus résolu que les sommes engagées soient prélevées à même la subvention dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECO).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

BPR-Infrastructure inc. - Honoraires professionnels – Services et surveillance des travaux de réfection – Rue Saint-Joseph

2013-12-470

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à BPR-Infrastructure inc. de la facture finale numéro 15035668 au montant de 3 933,30 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour les services professionnels avec surveillance des travaux de réfection de la rue Saint-Joseph pour la période se terminant le 25 octobre 2013. (rés. 2012-10-355 et 2013-11-437)

Il est de plus résolu que les sommes engagées soient prélevées à même la subvention dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECO).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Beaupré et Associés Experts Conseils inc. – Plan directeur d'aménagement au parc des Grès

2013-12-471

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Beaupré et Associés Experts Conseils inc., de la facture numéro 13-381-1 de 8 313,81 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour les services professionnels pour la confection d'un plan directeur d'aménagement au parc des Grès. (Rés. 2013-10-393)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels - Gestion du personnel

2013-12-472

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. des factures numéro 3921 et 3936 respectivement de 901,40 \$ et de 1 003,73 \$, taxes incluses, totalisant la somme de 1 905,13 \$ représentant des honoraires professionnels relatifs à la rencontre du comité des relations de travail (CRT), à la rédaction du compte-rendu du CRT et à la gestion du personnel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Beaudry et Palato inc. - Honoraires professionnels – Rénovation des façades - Hôtel de ville

2013-12-473

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Beaudry et Palato inc., de la facture numéro 1021 (607-1) de 6 898,50 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour les relevés, plans et devis des travaux de rénovation de la façade de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

Beudry et Palato inc. - Honoraires professionnels – Réaménagement de la salle communautaire

2013-12-474

Il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Beudry et Palato inc., de la facture numéro 1022 (562-1) de 7 473,38 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour les relevés, plans et devis des travaux d'aménagement de la salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Décembre 2013

2013-12-475

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, appuyé de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Chaîne convoyeur camion autocar	02.33020.525	1 042,56 \$
Réparation pompe étang aéré	02.41420.640	4 035,57 \$
Chauffage radiant (poste de réception)	02.13010.522	844,05 \$
Concentrateur USB	02.22000.649	49,48 \$
2 paires de bottes de combat (2X152,87 \$)	02.22000.650	205,74 \$
1 dossard bleu «officier»	02.22000.650	32,99 \$
1 Lance moniteur	23.03000.725	2 882,57 \$
Total		9 092,96 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion et présentation du projet de règlement pour réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

2013-12-476

Marc Bastien donne avis de motion, avec dispense de lecture, et présente un projet de règlement annonçant que lors de la prochaine assemblée ordinaire, le 13 janvier 2014, le conseil étudiera et adoptera un règlement établissant le *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès*, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui stipule que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectif de réaliser une saine gestion dans une perspective d'intérêt public et de prévenir, notamment :

- 1^o Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2^o Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*;
- 3^o Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

Les membres du Conseil municipal doivent exercer leurs fonctions de manière à préserver et à maintenir la confiance du public dans leur prise de décisions, c'est-à-dire en favorisant la transparence et toutes les valeurs énoncées dans le présent code.

8. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 374-2008 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

2013-12-477

Richard St-Pierre donne avis de motion, avec dispense de lecture que, lors de la prochaine assemblée ordinaire, ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera un règlement modifiant le règlement numéro 374-2008 pour autoriser la circulation des véhicules hors route sur certains chemins et terrains municipaux.

9. Dépôt des rapports des candidats portant sur la divulgation de certaines contributions électorales

Aux fins d'application du chapitre XIV de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), le secrétaire-trésorier dépose le rapport des candidats portant sur la liste des personnes physiques qui lui ont fait, en vue de favoriser son élection, le don en argent de 100 \$ ou plus, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse 100 \$.

10. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, les sept (7) membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

11. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-2011 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus

La directrice et secrétaire-trésorière dépose le registre public auquel sont inscrits tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par un élu, le tout conformément à l'article 5.3 du Règlement numéro 412-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Aucune déclaration n'a été reçue à ce jour.

12. Nomination - Responsabilités des élus

2013-12-478

Il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue les responsabilités suivantes aux membres du conseil :

POSTES	RESPONSABILITÉS
Robert Landry, maire	Administration Matières résiduelles
Richard St-Pierre, conseiller # 1	Protection contre les incendies Schéma de couverture de risques Sécurité civile Comité consultatif d'urbanisme
Jocelyn Isabelle, conseiller # 2	Sécurité civile Premiers répondants Loisirs et culture Office municipal d'habitation (OMH)
Francine Boulanger, conseillère # 3	Loisirs et culture

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

	Comité culturel
Marc Bastien, conseiller # 4	Comité consultatif d'urbanisme Site internet
Nicolas Gauthier, conseiller # 5	Bibliothèques Conseil régional de l'environnement de la Mauricie (CREM) Politique Familles-Aînés Municipalités amies des aînés MADA
Gaëtan Léveillé, conseiller # 6	Travaux publics (voirie) Hygiène du milieu (aqueduc et égout) Comité d'embellissement Office municipal d'habitation (OMH) Transport adapté Fran-Che-Mont Transport collectif de Maskinongé

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Adoption du calendrier des séances du conseil - 2014

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2013-12-479

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal 2014, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30 :

13 janvier	7 juillet
3 février	11 août
3 mars	8 septembre
7 avril	6 octobre
5 mai	3 novembre
2 juin	1 ^{er} décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité, dans le journal *Le Stéphanois*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Nouvelles normes concernant les transferts - Montant à pourvoir dans le futur (MPDF)

CONSIDÉRANT que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

2013-12-480

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* (MPDF) nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Radiation de soldes irrécouvrables

CONSIDÉRANT l'existence de soldes résiduels jugés irrécouvrables provenant de l'année 2010;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces soldes sont des comptes de taxes provisionnés à titre de créances douteuses;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces montants ne justifie pas d'entreprendre des procédures légales de recouvrement;

2013-12-481

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation des créances jugées irrécouvrables totalisant 1 292,19 \$ incluant les frais d'intérêts et de pénalité en date du 3 décembre 2013, et telles qu'inscrites dans les listes suivantes :

LISTE DES COMPTES DE TAXES IRRÉCOUVRABLES

Matricule	Montant	Matricule	Montant
5645-84-6395	32.59 \$	6043-31-9436	1.64 \$
5742-92-4533	3.26 \$	6044-85-6986	1.64 \$
5837-93-0004	1.64 \$	6045-41-2832	1.64 \$
5838-32-9808	30.95 \$	6139-23-8604	19.55 \$
5838-52-4415	93.60 \$	6143-17-6190	1.64 \$
5939-83-8348	19.55 \$	6143-18-7718	1.64 \$
6039-06-5228	17.91 \$	6143-84-9299	115.69 \$
6039-06-6470	1.64 \$	6144-02-1976	199.81 \$
6039-07-8021	11.41 \$	6144-40-8693	1.64 \$
6039-16-8847	19.55 \$	6144-62-1522	1.64 \$
6039-17-0143	27.85 \$	6144-85-0682	1.64 \$
6039-17-3517	18.05 \$	6145-10-5218	1.64 \$
6039-17-7255	8.14 \$	6242-05-7836	32.59 \$
6039-18-5653	13.04 \$	6242-05-8514	1.64 \$
6039-17-6607	27.71 \$	6242-15-1325	21.19 \$
6039-38-5262	1.64 \$	6242-37-2033	9.78 \$
6039-39-2712	17.91 \$	6242-59-6463	78.19 \$
6039-39-4990	8.14 \$	6243-18-1557	6.99 \$
6039-39-7010	19.55 \$	6243-18-4230	1.64 \$
6039-39-9596	1.64 \$	6245-58-5674	21.04 \$
6039-49-0762	8.14 \$	6245-67-1065	4.89 \$
6039-49-2587	9.78 \$	6245-73-5551	3.26 \$
6040-12-3000	8.14 \$	6245-73-6741	6.50 \$
6040-19-1173	1.64 \$	6245-73-8819	4.89 \$
6040-20-5731	26.06 \$	6245-76-0944	1.64 \$
6040-30-9386	17.91 \$	6245-81-4592	6.50 \$
6040-32-4399	1.64 \$	6335-69-8181	29.34 \$
6040-33-1573	92.86 \$	6344-47-2294	1.64 \$
6040-40-5413	39.97 \$	6344-47-3181	1.64 \$
6040-40-8644	19.55 \$	6344-47-4665	1.64 \$
6040-46-6017	14.66 \$	6344-66-4685	1.64 \$
6040-51-3242	1.64 \$	6345-20-2370	8.14 \$

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

6040-51-5492	8.14 \$
6040-61-1128	1.64 \$
6040-61-9894	9.78 \$
6040-73-8742	19.55 \$
6040-73-9655	17.91 \$
6040-82-2965	1.64 \$

6345-20-4364	1.64 \$
6345-20-5123	6.50 \$
6436-88-6155	4.89 \$
6436-88-8983	4.89 \$
6441-37-0543	3.26 \$

TOTAL : 1 292,19 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Versement des subventions – Installations septiques conformes 2013

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 8 août 2011, le règlement 410-2011 autorisant le versement de subventions pour les propriétaires qui réalisaient des travaux pour rendre conforme leur installation septique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux quinze (15) propriétaires qui se sont conformés au règlement 410-2011 en 2013;

2013-12-482

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux quinze (15) propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2013, les subventions relatives aux installations septiques en conformité avec les dispositions du règlement 410-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 6 mai 2013, le règlement 420-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires pour le remplacement de leur(s) toilette(s) à débit régulier par des toilettes à faible débit, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux dix-huit (18) propriétaires qui ont remplacé leur(s) toilette(s) selon les dispositions du règlement 420-2013, en 2013;

2013-12-483

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux dix-huit (18) propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2013, les subventions relatives aux remplacements de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit en conformité avec les dispositions du règlement 420-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Versement des subventions – Acquisition de barils de récupération d'eau de pluie

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 6 mai 2013, le règlement 421-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires pour l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie, et ce, dans le but de réduire l'utilisation d'eau potable sur le territoire de la municipalité;

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux cinq (5) propriétaires qui ont fait l'acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie selon les dispositions du règlement 421-2013, en 2013;

2013-12-484

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux cinq (5) propriétaires admissibles ayant acquis en 2013 un baril de récupération d'eau de pluie, les subventions relatives à ces acquisitions en conformité avec les dispositions du règlement 421-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. OMH de Saint-Étienne-des-Grès - Approbation de budget supplémentaire 2013

CONSIDÉRANT le budget supplémentaire de 1 000 \$ pour être remis au gestionnaire à titre de prime de disponibilité a été approuvé par le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Société d'habitation du Québec est de 900 \$, soit 90 % du montant de la prime et que celle de la municipalité se chiffre à 100 \$, soit 10 % de ce montant;

2013-12-485

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve le budget supplémentaire de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne des Grès et accepte de verser la contribution de 100 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. OMH de Saint-Étienne-des-Grès - Approbation des prévisions budgétaires 2014

CONSIDÉRANT le budget approuvé de la Société d'habitation du Québec pour l'année 2014 qui établit le déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès à 79 171 \$;

CONSIDÉRANT que la part de la municipalité se chiffre à 7 917 \$, soit 10 % du déficit d'exploitation;

2013-12-486

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2014 de l'Office municipal d'habitation et accepte de verser la contribution de 7 917 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

2013-12-487

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu :

Que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2014 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

Que le budget total pour la 26^e année d'opération est estimé à 324 805 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 264 795\$ et que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant 10 836 \$ pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014;

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions;

Que la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

Que le maire et la greffière sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Le Stéphanois inc. – Renouvellement de contrat pour 2014

2013-12-488

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, appuyé de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le contrat avec le journal communautaire Le Stéphanois inc. pour l'année 2014, pour cinq (5) pages sur une base annuelle, au tarif de 1 095 \$ chacune, pour un montant total de 5 475 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Octroi de contrat – Entretien du sentier pédestre hivernal

2013-12-489

Il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'entretien pour l'hiver 2013-2014 du sentier hivernal, d'une longueur approximative de 4,5 kilomètres et ayant son départ et son arrivée au terrain de soccer du chemin des Dalles, à monsieur René Paquette de Gestion Le Stéphanois inc. selon l'offre datée du 28 octobre 2013, pour le montant de 5 500,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Octroi de contrat – Fourniture d'un groupe électrogène

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un groupe électrogène;

CONSIDÉRANT que les (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission comme suit :

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

Fournisseurs	Montant Avant taxes
Génératrice T.R.	21 290,00 \$
Génératrice Drummond	23 592,00 \$ (non conforme)
Génératrice de la Mauricie	27 135,00 \$
ADF Diésel	32 724,40 \$ (non conforme)

2013-12-490

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture d'un groupe électrogène à Génératrice T.R. au montant de 21 290,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Infoteck - Banque de temps pour soutien technique

2013-12-491

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle la banque de temps de 20 heures pour le soutien technique informatique auprès de la compagnie Infoteck, Centre de l'ordinateur, au coût de 1 299,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard des lots numéro 3 403 653, 2 732 083, 2 781 246, 2 781 247 et 2 781 248 du cadastre du Québec, situés dans les zones AF-11 et EA-01

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) vise l'acquisition, par madame Louise Villeneuve, des lots numéros 3 403 653, 2 732 083, 2 781 246, 2 781 247 et 2 781 248 du cadastre du Québec, situés dans les zones AF-11 et EA-01;

CONSIDÉRANT que la requérante possède déjà une exploitation agricole sur un lot contigu aux emplacements visés, portant le numéro 2 544 803;

CONSIDÉRANT que les lots numéro 3 403 653, 2 732 083, 2 781 246, 2 781 247 et 2 781 248 du cadastre du Québec sont la propriété de monsieur Mario Marchand ;

CONSIDÉRANT que la requérante désire faire l'acquisition de ces lots afin d'augmenter la production de son entreprise agricole;

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande sont déjà en location et utilisés aux fins de production maraîchère par madame Louise Villeneuve, et ce, depuis 8 ans;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

2013-12-492

À CES CAUSES, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de madame Louise Villeneuve auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

27. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard du lot numéro 2 547 173, situé dans la zone AF-16

CONSIDÉRANT que Construction et Pavage Maskimo Ltée est propriétaire du lot 2 547 173 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que le 26 février 2004, dans le cadre d'une demande formulée dans le dossier no 334271, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a rendu une décision autorisant, à certaines conditions, l'utilisation non agricole pour l'exploitation d'une sablière du lot 2 547 173 (anciennement une partie du lot 49 de la paroisse de Saint-Étienne) situé entre le boulevard de La Gabelle et la voie ferrée pour une superficie de 7 hectares, et ce, pour une période de 10 ans venant sous peu à échéance ;

CONSIDÉRANT que la présente demande d'autorisation à la CPTAQ vise le renouvellement de cette autorisation temporaire selon les mêmes superficies et modalités;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la municipalité, aucun terrain vacant n'est disponible en zone blanche pour opérer ce type d'usage;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale puisqu'il bénéficie d'un droit acquis;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles des lots voisins;

2013-12-493

À CES CAUSES, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de Construction et Pavage Maskimo Ltée auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que l'article IX du règlement 152-86 constituant un comité consultatif d'urbanisme stipule que la durée du mandat des membres est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que les mandats au sein du Comité consultatif d'urbanisme de messieurs Louis-Brisson, Jacques Groleau et Mathieu Boudreau se terminent en décembre 2013;

CONSIDÉRANT que les trois membres sont d'accord pour renouveler leur mandat pour une période deux ans;

2013-12-494

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans soit du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 :

- M. Louis Brisson;
- M. Jacques Groleau;
- M. Mathieu Boudreau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

29. Combeq – Renouvellement de l'adhésion 2014

2013-12-495

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu de renouveler l'adhésion de Johanne Bérard, inspectrice en bâtiment et en environnement, et d'autoriser l'adhésion de Geneviève Massicotte, inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEO) pour l'année 2014 et de défrayer le coût respectif des adhésions de 290,00 \$ et de 190,00 \$, pour un montant total de 480 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Autorisations de droits de passage – Sentier pédestre

CONSIDÉRANT que le conseil désire mettre à la disposition des citoyens un sentier pédestre hivernal ;

CONSIDÉRANT que le sentier pédestre hivernal est situé sur des propriétés privées et que chacun des propriétaires concernés soit messieurs Gilles Lefebvre et David Villemure sont d'accord pour autoriser ledit droit de passage;

2013-12-496

EN CONSÉQUENCE il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'aménagement d'un sentier pédestre sur les lots 4 437 828, 5 199 701 et 5 199 702, du cadastre du Québec;

Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, les ententes relatives aux autorisations d'un droit de passage pour un sentier pédestre hivernal avec chacun des propriétaires concernés soit messieurs Gilles Lefebvre et David Villemure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Association québécoise du loisir municipal – Renouvellement de l'adhésion 2014

2013-12-497

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle l'adhésion à l'Association québécoise en loisir municipal pour l'année 2014 au montant de 377,84 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. Embauche de moniteurs – Kino-Québec – Plaisirs d'hiver

CONSIDÉRANT que la municipalité coopère depuis 7 ans avec Kino-Québec pour promouvoir l'activité physique des citoyens;

CONSIDÉRANT que la réponse de nos citoyens à cette activité est très positive;

2013-12-498

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu d'autoriser le directeur des loisirs à procéder à l'embauche de deux (2) moniteurs, soit mesdames Jaulie Papillon et Karine St-Louis Paradis, selon l'horaire suivant soit de 12 h 30 à 16 h 30 à chaque dimanche, pendant une période de six (6)

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

semaines débutant le 19 janvier 2014 et se terminant 23 février pour l'activité Plaisirs d'hiver, au salaire de 11,15 \$ de l'heure.

QU'une somme de 100 \$ soit attribuée aux achats d'équipements en cas de besoin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 10

Fin : 20 h 25

34. Clôture de la séance

2013-12-499

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière